

2022-UNAT-1250, Giuseppe Belsito

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a jugé que la violation incontestée de la confidentialité dans le processus de sélection fournissait des motifs rationnels pour la décision d'annulation. Unat a soutenu que le fait que l'appelant avait accès à des informations sur son score de test et qu'il cherchait peut-être à influencer la décision par l'intermédiaire du responsable du recrutement, a rendu l'exercice de sélection problématique et insatisfaisant. Unat a jugé que la perception a été inévitablement créée que l'appelant était de manière inappropriée avec l'accès à des informations sur une décision concernant ses intérêts et à l'égard de laquelle il ne jouissait aucune autorité, et l'intégrité du processus a été manifestement compromise. Unat a jugé que l'UNDT ne s'est pas trompé en jugeant que la décision d'annulation était rationnelle et licite et qu'il n'y avait aucune preuve convaincante soutenant l'allégation selon laquelle elle était motivée par la discrimination fondée sur le sexe, les motifs inappropriés ou fait de mauvaise foi. Unat a jugé que l'appelant n'avait pas exigé son fardeau pour montrer que l'UNDT avait commis une erreur sur les faits ou en droit. Unat a jugé que l'appelant n'avait démontré aucun des motifs d'appel à l'article 2, paragraphe 1, du statut de l'UNAT. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UNT.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

L'appelant a contesté la décision d'annuler le processus de sélection pour un poste et sa non-sélection pour la publication par la suite Readvertised. L'UNDT a conclu qu'il était raisonnable pour le directeur exécutif d'avoir annulé le processus de sélection initial en raison d'une violation de la confidentialité dans ce processus. Étant donné que le seul motif de l'appelant pour annuler sa non-sélection pour le poste le lecture a été l'illumidité présumée de la décision d'annulation, undt a jugé que cette réclamation échouait nécessairement également.

Principe(s) Juridique(s)

Il appartient à l'autorité discrétionnaire de l'administration d'annuler une procédure de recrutement pour des motifs rationnels en raison des irrégularités qui se produisent dans le processus de recrutement ou pour des raisons liées aux intérêts du service. En termes généraux, un tribunal ne doit pas interférer avec le pouvoir discrétionnaire d'annuler un exercice de recrutement pour des raisons rationnelles, même lorsqu'un candidat a été recommandé mais pas encore nommé. L'examen judiciaire ne s'adresse pas aux ruminations ou aux pensées des fonctionnaires mais aux décisions administratives qui entrent en vigueur sur la communication.

Résultat

Rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Giuseppe Belsito

Entité

Secrétariat de l'ONU

Numéros d'Affaires

2021-1577

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

11 Aoû 2022

President Judge

Juge Murphy

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Décision de sélection

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Droit Applicable

Règlement du personnel

- Article 4.1

Chartre des Nations Unies

- Article 101.1

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1

Résolutions de l'Assemblée générale

- A/RES/64/289

Autres publications de l'ONU (directives, politiques, etc.)

- UN Women Recruitment Selection Guidance

Jugements Connexes

2019-UNAT-932
2021-UNAT-1134
2011-UNAT-149